

## **Rapport sur le Postulat Pierre Wahlen et consort pour une participation de la Ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman.**

---

Nyon, le 13 janvier 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 18 décembre 2015 à 20:00. Monsieur Eric Bieler est excusé alors que tous les autres membres de la Commission étaient présents.

La parole est donnée au Conseiller Pierre Wahlen pour développer le postulat et préciser son objectif qui est d'associer le Conseil à la genèse de l'extension du Musée. Notre Conseil doit se prononcer en amont de certaines décisions afin de soutenir le projet d'extension et non pas lorsque des montants importants auront déjà été investis.

Le montant financier pour ce projet en partenariat public-privé est estimé à 33 millions dont plus de 50% devrait être couvert par le privé.

Une réponse positive à ce postulat donnerait un signe clair et un appui politique important et nécessaire à la Fondation pour leur recherche de fonds auprès de donateurs privés.

Le postulat propose un montant de Frs 150'000.- pour une participation aux futures études. Ce montant entre dans les compétences d'octrois de notre Conseil et permet, sans plus attendre, d'être partie prenante dans l'étude du projet.

Il existe actuellement un projet qui a été choisi par le jury suite au concours lancé et financé par la Fondation. Ce projet a été affiné suite aux remarques et suggestions des différentes parties prenantes et a conduit à certaines modifications des plans.

Le cahier des charges du concours permettait de travailler sur une emprise légèrement supérieure au plan partiel d'affectation actuel ce qui nécessitera une mise à l'enquête complémentaire pour le modifier et le légaliser. Ce sera la première étape avant les crédits d'études et de constructions.

La question du financement est abordée en rappelant que des mécènes ont déjà fait part de leur intérêt pour ce projet. Néanmoins, il est rappelé qu'il semble qu'il n'est pas possible d'obtenir des engagements fixes de leur part sans une certitude de la faisabilité politique du projet. C'est pourquoi, il est important que notre Conseil se détermine tôt dans la démarche sur son soutien à cette extension du musée afin de rassurer les donateurs éventuels.

Il ressort des discussions de la Commission que ce montant de Frs 150'000.-, illustrant l'engagement politique de notre Conseil, pourrait être est important afin de rassurer les éventuels donateurs.

Il faut aussi tenir compte du fait que les bâtiments périphériques actuels, qui sont très vétustes et se dégradent, couleraient environs 10 millions pour leur rénovation !

La Commission souhaite également que la Municipalité informe notre Conseil sur le déroulement du projet, de l'avancement du financement des donateurs privés ainsi que sur les coûts approximatifs des différentes étapes menant à l'inauguration souhaitée de cette extension du Musée du Léman.

La Commission remarque aussi l'enjeu touristique de ce projet pour une ville ouverte sur le Léman. La Ville a les pieds dans l'eau et a une relation importante avec le lac et ses activités. La sauvegarde de ce patrimoine lacustre est une tâche unique et primordiale de notre musée.

En conclusion, il nous semble important que la Municipalité informe de manière ouverte le Conseil sur l'avancement de ce projet audacieux et emblématique pour notre ville et sa région, qui au-delà de sa mission muséologique et de conservation du patrimoine, permettra, nous l'espérons, de remettre en valeur l'actuel bâtiment et proposera à notre population un espace public au bord du lac avec une terrasse unique donnant sur le lac et les Alpes. C'est un réel nouveau lieu de vie à Nyon que nous pouvons créer par notre soutien à ce projet.

C'est pourquoi, la Commission unanime et convaincue vous propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport à notre Conseil.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat Pierre Wahlen et consort pour une participation de la Ville de Nyon au projet d'extension du Musée du Léman,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide** : de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Madame  
ENGGIST Béatrice  
Messieurs  
BIELER Eric  
FARINE Claude

HANHART Jacques  
KARCHER Christian  
VOGEL David  
WAHLEN Pierre  
GAY Maurice – Président/rapporteur